

OAP n°1 : QUARTIER NOTRE-DAME

Densité minimale : 30 log/ha
Superficie : 1,9 ha



- Périmètre de l'OAP
- Vocation principale d'habitat
- Sécurisation de l'accès
- Voie principale de liaison à renforcer
- Principe de connexion avec l'urbanisation existante
- Principe de liaisons piétonnes à maintenir / renforcer
- Linéaire de haies à maintenir
- Transition paysagère à créer
(plantation de haies vives d'essences locales traditionnelles fruitières ou feuillues)
Profondeur : 6 mètres

Contraintes topographiques à intégrer

Si la zone n'est pas aménagée dans le cadre d'une opération d'ensemble, chaque opération successive devra respecter les densités minimales prévues sur le secteur.

OAP n°2 : Terrain Chrétien, rue des Déportés Résistants

Densité minimale commune : 30 log/ha
Superficie : 1,5 ha



-  Périmètre de l'OAP
-  Vocation principale d'habitat (opération d'ensemble)
-  Principe de voie principale à créer
-  Sécurisation de l'accès principal
-  Transition paysagère à créer
-  Espace planté à aménager le long des voies
- Principe de liaison piétonne à créer
- Prévoir des voiries adaptées à la collecte des déchets ménagers

Si la zone n'est pas aménagée dans le cadre d'une opération d'ensemble, chaque opération successive devra respecter les densités minimales prévues sur le secteur.

OAP n°3 : 1AUI, Secteur Sud



-  Périmètre de l'OAP
-  Vocation principale d'activité
-  Transition paysagère à créer

Pour l'aménagement de la zone, il convient de se référer aux dispositions du cahier des charges architecturales et paysagères.